



Voiture occasion problème de peinture

Par **Verlaine katia**, le **13/06/2017** à **22:23**

Bonsoir

J ai acheté une voiture d occasion vendredi dernier et je viens de m apercevoir qu il y a des rayures dans la carrosserie et surtout une belle au niveau d une portière.malheureusement je ne l ai pas vu à l acquisition car la voiture était dans le garage. Et la aujourd hui il faisait beau et à la lumière je les ai vu. Quelles sont mes recours auprès du vendeur

Merci de votre réponse ce soir car j ai rdv avec lui demain matin

Merci

Par **Visiteur**, le **14/06/2017** à **00:12**

Bsr,

Vous avez réceptionné le véhicule, il sera difficile d'obtenir gain de cause.

Soyez ferme et exigeant, demandez à voir le responsable du garage et faites lui comprendre qu'un arrangement vaut mieux qu'un procès. Possédez vous une assurance protection juridique?

Par **Verlaine katia**, le **14/06/2017** à **06:11**

Bonjour

Merci oui je possède une assurance juridique puis je jouer sur la loi du vice caché

Merci

Par **janus2fr**, le **14/06/2017** à **07:37**

Bonjour,

Est-ce un achat avec un vendeur professionnel ou particulier ?

Concernant le vice-caché, une rayure sur la peinture ne peut pas être considérée comme tel !

En effet, un tel défaut n'est pas caché, il suffit de bien regarder pour le voir...

Par **Verlaine katia**, le **14/06/2017** à **13:52**

Bonjour l'achat de la voiture chez Renault occasion

Par **Visiteur**, le **14/06/2017** à **14:53**

Bonjour,

je ne vois pas trop ce que vous pouvez espérer dans ce cas ? Comme le dit Janus, dans vice caché il y a ... caché ! et là, une rayure non vue c'est plus de la distraction de votre part que du vice caché ! Que le commercial ne vous ait pas spécifiquement signalé cette rayure, c'est normal. C'est quand même avant tout un vendeur !? Il n'y a pas d'arnaque ou de mensonge de la part du professionnel à mon sens.

Par **Verlaine katia**, le **14/06/2017** à **21:34**

Merci de vos réponses

Par **alain38**, le **14/06/2017** à **21:40**

Bonsoir Katia,

Malheureusement vous n'avez aucun recours judiciaire.

Tentez une négociation commerciale avec l'agence pour un lustrage ou une retouche de peinture.

Ceci en arguant de la confiance que vous accordez à la marque et au professionnalisme de la société vendeuse....et votre méconnaissance des soucis de peinture dans le noir !

Pour info, les soucis esthétiques de peintures ne sont pas pris en compte dans les contrôles techniques mais dissimulent parfois de sérieux accidents cachés.